

DATE : 24/09/2021

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2021_100

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 27 ET 28 SEPTEMBRE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna et Pfizer-BioNTech les 27 et 28 septembre prochains.

Ce document s'articule en quatre parties :

- I) OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES POUR TROIS NOUVEAUX EFFECTEURS
- II) OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 27 ET 28 SEPTEMBRE
- III) PRÉCISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- IV) POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

I. OUVERTURE DU PORTAIL POUR TROIS NOUVEAUX EFFECTEURS

Les chirurgiens-dentistes et les laboratoires de biologie médicale pourront commander des flacons de vaccins Moderna et Pfizer à partir de la semaine du 27 septembre sur le portail de télé-déclaration.

Les chirurgiens-dentistes peuvent commander via leur officine de rattachement, comme présenté dans le [DGS-Urgent N°2021_19](#) pour les médecins et sages-femmes.

Les laboratoires de biologie médicale (LBM) doivent passer commande auprès de l'officine de pharmacie de leur choix et avec leur numéro de FINESS géographique¹. Les modalités de commande et de référencement auprès d'une officine sont présentées dans le [DGS-Urgent n°2021_89](#), et développées dans une [FAQ](#) disponible en ligne.

Les résidences autonomes pourront commander, à partir de la semaine du 27 septembre, des flacons de vaccin Pfizer à destination exclusive de la campagne de rappel de leurs résidents, auprès de l'officine de pharmacie de leur choix et avec leur numéro de FINESS géographique¹. Les modalités de commande et de référencement auprès d'une officine sont présentées dans le [DGS-Urgent n°2021_89](#) ; elles sont développées dans une [FAQ](#) disponible en ligne.

Les modalités de transport, de conservation et d'administration des vaccins Moderna et Pfizer sont disponibles dans les documents suivants :

- Vaccin Moderna : [DGS Urgent n°2021_54](#) ;
- Vaccin Pfizer : [DGS Urgent n°2021_68](#).

II. OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 27 ET 28 SEPTEMBRE

Le [portail de télé-déclaration](#) sera ouvert **du lundi 27 septembre à 8h au mardi 28 septembre à 23h** pour la commande en vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna des pharmaciens, médecins, IDE, sages-femmes, chirurgiens-dentistes et laboratoires de biologie médicale.

Les médecins, les sages-femmes **et les chirurgiens-dentistes** peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021_19](#). Les infirmiers et les LBM sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Dates de livraison en officine : l'ensemble des flacons de vaccin Pfizer et Moderna commandés la semaine du 27 septembre arriveront dans les officines **entre le vendredi 8 et le mardi 12 octobre**. Les rendez-vous de vaccination peuvent être positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison.

Les commandes en vaccins Pfizer et Moderna, **toutes doses confondues** (D1, D2 et rappels) sont ouvertes selon les modalités suivantes :

	Médecins	Pharmaciens	IDE	SF	SST	Chirurgiens-dentistes	LBM
Vaccin Moderna	6 flacons	16 flacons	2 flacons	3 flacons	20 flacons	1 flacon	5 flacons
Vaccin Pfizer	4 flacons	8 flacons	1 flacon	1 flacon	-	1 flacon	5 flacons

¹ En cas de doute, il est possible de vérifier la nature du FINESS communiqué à l'adresse suivante : [FINESS : Consulter la base : Recherche par thème \(sante.gouv.fr\)](#)

La commande de flacons de vaccin Pfizer-BioNTech pour la campagne de rappel en EHPAD, USLD et résidence autonomie sera ouverte **du lundi 27 septembre à 8h au mardi 28 septembre à 23h**, selon les modalités suivantes :

	EHPAD	USLD	Résidence autonomie
Vaccin Pfizer	Maximum 30 flacons	Maximum 30 flacons	Maximum 15 flacons

III. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Les flacons de vaccins Pfizer et Moderna commandés les 20 et 21 septembre seront livrés en totalité en officine **entre le vendredi 1^{er} et le mardi 5 octobre**.

Confirmation de livraison : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna et Pfizer sera envoyé le **vendredi 24 septembre** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins et aux sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

Nous vous rappelons que **les EHPAD et USLD qui n'ont commandé aucune dose de rappel depuis le 30 août recevront, entre le 23 et le 24 septembre** et dans une officine située à proximité de leur lieu d'implantation, **des doses de rappel de vaccin Pfizer-BioNTech à hauteur de leur nombre de résidents**.

IV. POINT D'ATTENTION SUR LA PEREMPTION DES DOSES DE VACCIN

Les vaccins Pfizer-BioNTech livrés en pharmacie se conservent moins d'un mois à 2-8°C. Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés, car ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

Si un flacon de vaccin (Pfizer ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination covid-19 en ville dans [l'annexe 1 du DGS-Urgent n°2021_98](#).

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Bernard CELLI
Responsable de la Task Force Vaccination

Maurice-Pierre PLANEL
Directeur général adjoint de la Santé

Signé

Signé